

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

PARAISSENT CHAQUE SEMAINE
le MARDI et le VENDREDI.
Abonnement pour l'année,
franc de poste non compris... £1 0 0

Mélanges Religieux,

Les Lettres, Réclamations, Corres-
pondances, etc., doivent être adressées
au Rédacteur-en-Chef, franc de
port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, MARDI 11 FEVRIER 1851.

No. 39.

CORRESPONDANCE LYONNAISE.

Lyon, 8 Janvier 1851.
M. le Rédacteur,

Beaucoup de personnes, tant en France qu'à l'étranger, s'occupent et s'inquiètent de notre avenir. A chaque pas on trouve des hommes d'une humeur clairvoyante et toujours disposés à nous montrer, nous, Français, comme marchant à une perte inévitable.

Les sociétés ont leur existence propre. Si on veut juger de leur avenir, il faut examiner leurs actes. Elles peuvent se perdre et beaucoup de leur membres se sauver: se sauver et beaucoup de leur membres se perdre.

Je vais examiner en peu de mots ce qu'a fait la France depuis une vingtaine d'années seulement. Elle a délivré les côtes de l'Afrique du joug des infidèles; la croix s'élève maintenant sur cette ancienne terre de la chrétienté que l'étendard de Mahomet a souillée pendant tant de siècles.

Elle a rétabli le pape dans sa souveraineté temporelle. Les desseins de la providence sont impénétrables, mais qui oserait condamner une société que Dieu a jugée digne d'accomplir de si grands événements.

A l'intérieur, elle a fait, il est vrai des actes moins éclatants, mais plus nombreux et inspirés par l'amour pour le bien. D'importantes améliorations ont été apportées à l'enseignement de la jeunesse; la proscription qui pesait sur les ordres religieux a été abolie; l'Église a recouvré la liberté de se réunir en conciles.

etc.... Quelques centaines d'artisans maudits, un peu écrivains, exercent leur plume à inventer des fables dans ce genre là et tant d'autres; ces écrits sont colportés partout, et de suite on croit tout perdu, tout comme si cent cinquante mille hommes pouvaient prédominer la volonté saine et religieuse de plus de trente millions de Français animés de bons sentiments.

Il va sans dire que les partisans du désordre fort grand tapage et poussent de hauts cris afin de tâcher d'intimider ceux qui ne font pas partie de leur phalange, mais ils ne seignent pas grand nombre de prosélytes et s'attirent de plus en plus le mépris des honnêtes gens.

Je suis loin d'ignorer qu'une double apostasie, longtemps rêvée pour la France, cherche partout les moyens possibles de se faire jour et de bouleverser la face des choses. Mais, si sous la pression de toutes les iniquités, la France a laissé altérer un jour ses principes traditionnels, du moins elle n'a pas laissé périr sa foi; elle l'a confessé dans les prisons, sur l'échafaud, dans les catacombes; elle a trompé l'horrible espoir de ceux qui attendaient pour voir passer ses lentes funérailles; nation formée par des évêques, elle a entretenu au prix de toutes les douleurs, la circulation du sang catholique qui coule dans ses veines, qui est sa vie.

Recueillera-t-elle le prix de ses longues souffrances? La réponse est dans un avenir qui appartient à Dieu. Il ne vaudra sans doute pas perpétuer l'ère des révolutions. Elle a assez versé de sang et de larmes, assez gémi ses ineffables douleurs. Niobé des nations, elle a assez pleuré sur ses enfants, arrachés si nombreux à son amour, les uns victimes des futures civiles, les autres dispersés sur tous les champs de bataille de l'Europe....

Je vous parle bien longuement de la France, mon cher Monsieur, trop longuement, peut-être; autrefois, quand votre contrée était le bras droit de cette mère-patrie, vous auriez pu vous prendre d'intérêt au récit de toutes ses tribulations comme de toutes ses joies, aujourd'hui c'est bien différent!... Mais malgré tout cela, je ne peux passer sous silence toutes les impressions que me cause son existence. Je la trouve encore si grande malgré son abaissement; je lui trouve encore tant d'hommes supérieurs en vertus, en talents et en zèle que par delà l'horizon lointain, j'aperçois briller une ère de prospérité et de bonheur.

sormais élever leurs enfants comme bon leur semblera, grâce à la nouvelle loi de l'enseignement. En somme toute, la religion aura beaucoup gagné en 1850, grâce au courageux dévouement de ses fidèles enfants.

Ce que la France gagne en fermes principes religieux, l'Élan qu'elle prend vers un prochain avènement de gloire, le Piémont le perd. Vous vous feriez difficilement une idée de la confusion et des disputes qui règnent aux sommités du gouvernement Sardes. Toutes sortes de tracasseries sont mises en jeu pour inquiéter et persécuter la religion; et pendant qu'ils se creusent le cerveau pour inventer de nouvelles vexations, les affaires d'Etat vont très mal.

Le démagogue qui habite encore Rome cherche par tous les moyens, toutes les calomnies possibles à soulever l'opinion publique contre le Saint-Père et contre l'armée française, mais en pure perte. Il est vrai qu'ils sont en si petit nombre! Au milieu de tant de paix, de tant de confiance qui l'entoure de toutes parts, le Souverain Pontife ne reste pas inactif. Ne rêvant que le bonheur du peuple que Dieu a confié à sa garde, il médite au milieu du silence de la nuit sur tout ce qu'il croit nécessaire et utile à son bien-être.

Ne rêvant que le bonheur du peuple que Dieu a confié à sa garde, il médite au milieu du silence de la nuit sur tout ce qu'il croit nécessaire et utile à son bien-être. Il élabore des lois dont la sagesse et la haute intelligence étonnent et excitent une juste admiration. Ne croyez pas que l'administration temporelle de son petit royaume lui fasse perdre de vue l'immense administration spirituelle dont il est investi. Il n'est pas un petit coin de l'univers qui ne soit l'objet de sa sollicitude et de ses longues études; et quand un missionnaire des contrées les plus sauvages et les plus reculées, vient après un long voyage se prosterner à ses pieds, il le relève avec bonté et s'informe avec une touchante sollicitude et le plus grand intérêt de l'état de la mission et de son genre de vie.

La Suisse continue ses persécutions contre la foi; elle se déchire de ses propres mains. Les émigrés réfugiés en ce pays s'agitent d'une manière très inquiétante et ont des espérances extravagantes, que l'arrivée de Mazzini au milieu d'eux a fortement exaltées. La France qui parait avoir de sérieuses inquiétudes au sujet de ces réunions démagogiques dans la république helvétique, va envoyer un corps d'armée aux frontières de l'est pour surveiller de près les meneurs qui tenteraient d'organiser des rapports avec la France.

Le pauvre Pologne achève de mourir au milieu de ses ruines sous la volonté du despote Nicolas. Encore quelques années et on ne saura même pas où était situé ce royaume si valeureux, cette seconde France.

"que la suprématie royale en matières spirituelles a été finalement reconnue." Ce fait désormais acquis à l'histoire fait pousser aux anglicans pursistes de profonds gémissements. L'année qui vient de finir a en effet été fatale à l'Église officielle d'Angleterre.

Le *Guardian*, dit avec tristesse que l'Église anglicane entre "dans une période où elle aura beaucoup à faire et beaucoup à souffrir." Le *Guardian* se fait illusion. Les événements des dernières années nous apprennent que l'anglicanisme suit traverser les crises les plus périlleuses en s'épargnant toute souffrance. Si l'Église d'Angleterre savait souffrir, elle aurait eu de belles occasions de montrer son amour pour la croix, quand le pouvoir lui a imposé, malgré les protestations de son évêque, un évêque hérétique, quand une Assemblée laïque a prétendu pouvoir décider, au nom de la Reine, une question de doctrine, quand elle a souffert qu'un ministre traitât de inomérite des pratiques acceptées et recommandées par elle.

Où, l'anglicanisme aurait beaucoup à faire; mais il agira comme par le passé; et quant à souffrir beaucoup, le *Guardian* ne dit vrai que s'il entend par ces mots supporter beaucoup; c'est-à-dire s'il veut donner à entendre que son Église subira avec résignation toutes les humiliations qui lui seront infligées. Dans ce sens, nous croyons que l'anglicanisme souffrira non seulement beaucoup, mais tout ce que l'avenir lui ménage. Or, ce n'est pas peu dire. La levée de boucliers contre le papisme à laquelle nous venons d'assister lui coûtera plus cher qu'il ne l'avait d'abord calculé.

Son impuissance s'est trahie par la nature même des moyens invoqués par elle contre l'Église catholique. Les manifestations publiques et populaires qui se succèdent depuis deux mois ont surabondamment démontré que l'Angleterre n'est plus anglicane. Ce grand peuple a perdu la foi et les traditions de l'Église qui fut établie chez lui il y a trois siècles; il se révolte contre les hommes qui font revivre ce passé et les dénonce comme des traîtres.

L'Angleterre n'est plus anglicane: elle est simplement protestante; elle proclame depuis deux mois, par tous ses organes, son attachement aux principes de la réformation et à la foi protestante. Ce fait, nié jusqu'à ce jour, a été mis en évidence de manière à ne pouvoir plus être contesté. Les vrais anglicans qui se réduisent au parti puriste se refusent à la transformation qu'on veut faire subir à leur Église. Le *Guardian*, leur organe, proteste de la pureté de sa foi en s'écriant: "Notre allégeance est due non pas aux principes de la réformation ni à la foi protestante, mais à l'Église réformée d'Angleterre, à laquelle nous appartenons et dont la foi est conservée dans ses Formulaires (1)." Les Anglais ne savent plus où trouver les débris de leur foi, et le journal resté fidèle aux vieilles doctrines est dans la nécessité de leur en indiquer le dépôt! oui, la foi et les traditions anglicanes sont perdues; l'Angleterre les a oubliées et ne veut pas se les laisser imposer de nouveau.

Le principe de la réforme s'est développé dans son sein; l'action délétère du protestantisme a successivement détruit tout ce qui restait de catholique dans l'établissement d'Henri VIII. Il est digne de remarque que dans tous les meetings tenus pour protester contre l'orga-

nisation de la hiérarchie catholique, l'anglicanisme a été attaqué non moins vivement que l'Église romaine. L'Angleterre est mûre pour une nouvelle réforme religieuse. Son accomplissement sera une des conséquences prochaines du bruit fait depuis quelques mois. Les trente-neuf articles, le livre de prières, la liturgie subront, de par la suprématie spirituelle de la Reine et du Parlement, une transformation. Le tout sera passé au crible de l'opinion publique et donnera un produit dont il est facile d'apprécier d'avance la nature.

On peut donc dire que le besoin d'une nouvelle réforme religieuse se fait généralement sentir chez nos voisins. Ce sentiment a été exprimé dans la grande majorité de meetings. On a fait plus: la demande en a été formellement adressée à l'Archevêque de Cantorbéry. Lord John Russell ambitionne l'honneur d'attacher son nom à cette grande mesure. Le primat de l'Église officielle n'élève contre elle aucune objection; il craint seulement que le moment ne soit inopportun. Des membres haut placés et influents du clergé poussent les laïques à prendre l'initiative. Les hommes politiques obéissent à l'impulsion. Lord Ashley, par exemple, n'hésite pas, dans un meeting public tenu à Bath, à déclarer que "les ecclésiastiques ont, dans tous les siècles, troublé l'Église, et que les laïques l'ont vainement réformée avec la bénédiction de Dieu." D'après ces paroles, il est permis de supposer que, dans la réorganisation de l'Église officielle, lord Ashley tiendra à ce qu'on décrète une ministère laïque. Est-ce que les ministres anglicans ne le sont pas assez? Lord Chichester qui est impatient de voir accomplir cette œuvre, demande "si les lois et les canons de notre Église tolèrent le purisme (qui est aujourd'hui l'anglicanisme), qu'on fasse de nouvelles lois et de nouveaux canons." Le R. Georges Cuthbert dénonce les puristes comme "dix mille fois plus écœurés qu'aucun des agents que Rome a jamais envoyés en Angleterre."

Le *Times* et le *Morning-Herald* ne se contentent pas de demander la réforme désirée, mais ils joignent la menace à l'expression de leurs sentiments. "Comment, dit le *Herald*, ne pas songer à la situation de notre Église et comment y réfléchir sans faire allusion à ses dangers? D'après toutes les apparences, nous approchons d'une collision qui aura pour résultat d'extirper de notre Église beaucoup de papisme (ce qui reste de l'anglicanisme), ou de faire sortir de son sein de vastes masses de laïques. L'insolence et les trahisons d'une portion des membres de l'Église ont excité l'indignation populaire; il faut aujourd'hui purger l'Église des traîtres. Ces sentiments se sont manifestés d'une manière unanime dans tous les derniers meetings... Telle est la situation dans laquelle notre Église se trouve placée à la fin de l'année 1850... Les membres laïques de l'Église ne se contentent pas de se plaindre. Ils sont déterminés à agir pour arriver à extirper le mal, qui a pris des proportions trop alarmantes pour pouvoir être anéanti par des moyens ordinaires."

Le *Times* trouve que l'évêque de Londres ne même pas les choses assez énergiquement avec les puristes: "Si l'évêque de Londres, dit-il, par faiblesse, ou par sympathie, refuse de sévir contre eux, la tâche d'extirper le mal lui sera enlevée pour être confiée à d'autres mains plus rudes que les siennes... Nous sommes à la veille d'avoir au sein de l'établissement deux religions; une religion laïque et l'autre ecclésiastique. Si les évêques ne se laissent pas par l'exercice légitime de l'autorité dont ils sont dépositaires, de se conformer aux désirs exprimés par les laïques au moins en ce qui touche la liturgie, ces derniers prendront l'affaire entre leurs mains et se feront eux-mêmes justice. Cette éventualité nous répugne; mais il n'y a d'autre alternative que de voir opérer une réforme par les évêques ou par les membres laïques de l'Église. L'Etat actuel des choses ne peut se prolonger sans produire un schisme entre les laïques et les ecclésiastiques. Or, ces derniers étant les plus faibles, n'est-il pas à craindre qu'en succombant ils n'entraînent avec eux les piliers mêmes qui soutiennent l'Église d'Angleterre?"

Le *Times* trouve que l'évêque de Londres ne même pas les choses assez énergiquement avec les puristes: "Si l'évêque de Londres, dit-il, par faiblesse, ou par sympathie, refuse de sévir contre eux, la tâche d'extirper le mal lui sera enlevée pour être confiée à d'autres mains plus rudes que les siennes... Nous sommes à la veille d'avoir au sein de l'établissement deux religions; une religion laïque et l'autre ecclésiastique. Si les évêques ne se laissent pas par l'exercice légitime de l'autorité dont ils sont dépositaires, de se conformer aux désirs exprimés par les laïques au moins en ce qui touche la liturgie, ces derniers prendront l'affaire entre leurs mains et se feront eux-mêmes justice. Cette éventualité nous répugne; mais il n'y a d'autre alternative que de voir opérer une réforme par les évêques ou par les membres laïques de l'Église. L'Etat actuel des choses ne peut se prolonger sans produire un schisme entre les laïques et les ecclésiastiques. Or, ces derniers étant les plus faibles, n'est-il pas à craindre qu'en succombant ils n'entraînent avec eux les piliers mêmes qui soutiennent l'Église d'Angleterre?"

Il est digne de remarque que dans tous les meetings tenus pour protester contre l'orga-

(1) *Guardian* du 24 décembre.

LE MONTAGNARD

OU LES
DEUX REPUBLIQUES.
1793.—1848.
(Première partie, 1793.)
(Suite.)

Que fais-tu là, citoyen? dit Cassius, que les 100 f. de prime accordés aux délateurs rendait d'une humeur belligérande.

Est-ce que les gradins qui mettent la patrie en danger sont dans les environs? C'est possible... continua Baptistin avec plus de véhémence encore que Cassius; ah! si je les tenais, quelle carmagnoie soignée! Ils en danseraient une à la lucarne patriotique... Il se tut un instant, et sans que Baptistin eut eu le temps de deviner son intention, il enfouça la lame de son sabre jusqu'à la garde dans les boîtes de paille.

Baptistin fit un bond sur lui-même; ses joues devinrent blanches, son cœur cessa de battre. La lame du sabre disparut une seconde fois dans l'intérieur de la charrette.

danger, à ce qu'il m'a dit; je ne m'y oppose pas; au contraire, je l'aiderai même si ça lui fait plaisir, et je lui payerai bouteille après, parce que j'aime de tout cœur les bons patriotes.

A la bonne heure, voilà qui est parlé, interrompit Cassius! c'est le langage d'un vrai républicain. Voyons, comment t'appelles-tu. Mais... continua le brave serviteur, qui suivait son idée, on me dit qu'on va mettre le feu à ma paille, parce que ça amusera ce blanc bec là; minute! nous nous cognerons un peu avant, carrément et de bonne façon.

Merci, Agricola. Alors je m'en vas; bonne chance que je vous souhaite avec les ci-devants. Et faisant claquer son fouet, il se mit à chanter: *Dansons la Camarguole*... Ensuite il alla tranquillement ouvrir la porte qui donnait sur la campagne et sortit avec la charrette...

Oh! mon Dieu! m'arrivera-t-il à demi-voix, que vous êtes bon! Comme s'il eût puisé de nouvelles forces dans cette simple prière du cœur, il se releva avec une expression radieuse sur le visage, et donnant un coup de fouet au cheval, il hâta le pas. Lorsqu'il eut perdu de vue la maison Bressieux, il s'approcha de la charrette, et dit à demi-voix, comme s'il eût craint que le vent n'emportât ses paroles: Il n'y a plus de danger maintenant, vous pouvez vous mettre à votre aise... Il marcha encore une heure s'enfonçant dans les endroits les plus retirés. Enfin il s'arrêta dans une espèce de gorge, resserrée entre deux collines, toute couverte de grands joncs et de saules touffus, végétation à laquelle les marais donnent une saveur si piquante, et déblaya la charrette, jetant à droite et à gauche le foin et la paille dont elle était remplie. Bientôt les fugitifs purent revoir le ciel et respirer à l'aise.

Ca été un moment bien dur à passer, monsieur le marquis, dit Baptistin dont le visage était inondé de sueur.

Jeanne, ma fille! chérie! dit le marquis en serrant dans ses bras la jeune fille, dont le visage était livide.

Telles sont les menaces que font retentir de toutes parts, non pas les ennemis de l'Eglise officielle, mais ses propres membres!

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 11 FEVRIER 1851.

Première Page:—Correspondance Lyonnaise—D'une prochaine et nouvelle réforme religieuse en Angleterre.

Lettre du Dr. Playfair a Lord John Russell.

Heber Playfair D. D. de l'Eglise établie, vient d'adresser au premier ministre une lettre d'où nous extrayons les passages suivants:—

« Conjointement avec nous, ils paient les mêmes taxes, ils obéissent aux mêmes lois, ils vivent sous la même Constitution, et sont-ils viennent les mêmes combats pour sa conservation.

« Si la France nous menaçait d'une invasion, parleriez-vous "d'examiner la loi" par rapport aux Catholiques?

« Mylord, en concluant votre lettre vous jugez à propos de traiter de momeries superstitieuses les pratiques religieuses de l'Eglise Catholique.

« Est-ce ainsi que vous osez juger la religion de deux cents millions de chrétiens; les pratiques religieuses des Jérôme et des Augustin, de Charlemagne et de notre St. Edouard, des héros de Poitiers et de Crécy!

« Malgré les honteuses calomnies imprimées et débitées contre la Papauté, nous la voyons grandir parmi nous.—Pouquoi? Quelque pénible qu'en soit l'aveu, je le ferai: c'est un hommage à rendre à la vérité que de reconnaître que le sacerdoce catholique a depuis longtemps couvert de honte notre propre clergé.

« Je ne m'étonne donc pas de l'hostilité que lui attire le mouvement actuel qui fait

« si fort ressortir son incontestable supériorité sur le clergé protestant.

« L'observateur le plus superficiel ne saurait refuser à Pie IX une vive pénétration, un profond jugement, et une vaste intelligence.

« Ne voyez-vous pas que votre menace ne peut que fortifier l'Eglise de la Papauté? Malgré la richesse du pays, l'influence de notre Eglise et de l'Etat, la Papauté progresse tellement que vous croyez devoir recourir à des mesures de rigueur pour arrêter son progrès.

« Déjà l'histoire vous réclame pour transmettre votre nom comme celui d'un homme qui a osé envahir le temple de la Constitution pour enlever le feu de la "liberté civile et religieuse."

HEBER PLAYFAIR. Déc. 1850.

L'article suivant du Courrier des Etats-Unis eût été inséré dans notre dernière feuille si, rangé parmi les Faits Divers, il n'eût attiré qu'un peu tard notre attention:—

« UN HOMMAGE INVOLONTAIRE.—L'une de nos plus constantes préoccupations, c'est d'apporter dans nos appréciations et dans nos citations l'impartialité la plus complète.

« Notre confrère de New-York a-t-il voulu nous faire sentir adroitement que nous ne lui avions pas rendu justice? telle a été notre première pensée en lisant l'article ci-dessus.

« Nous donnerons place vendredi à un article bibliographique sur quelques productions remarquables en vente au magasin de MM. J. et D. Sadlier.

réclamations. Sous plus d'un rapport, nous sommes loin de vouloir délivrer un tel brevet. Dieu nous garde d'admettre que les intérêts de l'Eglise et du catholicisme pèsent autant que les intérêts révolutionnaires dans la balance de notre confrère, ou que la cause des uns et des autres soit par lui impartialement représentée.

Nouvel Evêché en Irlande.

Le Pape vient d'ériger en Irlande un nouveau siège épiscopal. Le diocèse de Cloyne et Ross a été divisé en deux, et Pie IX a nommé un Evêque au nouveau diocèse.

M. de Montalembert vient d'être élu membre de l'Académie française, en remplacement de M. Droz, décédé.

ORDINATION.—Dimanche dernier, Mgr. l'Evêque de Martyropolis a conféré l'ordre sacré de la prêtrise à M. Hilaire Millier. Cette cérémonie a eu lieu dans l'Eglise de Ste. Rosalie.

L'Assemblée Nationale de France a adopté d'urgence (le 10 janvier) la prise en considération de diverses propositions qui tendent à réputer démissionnaires les représentants qui auraient contre eux des condamnations pour dettes.

On assure, que par suite du dernier arrangement postal, ce sera à compter du 5 avril prochain que les taux de port des lettres à 3d par 1/2 onces, aura cours dans la colonie.

On se prépare en différents quartiers de la ville aux prochaines élections municipales. M. C. E. Belle disputera la représentation du Quartier St. Louis à M. Homier dont quelques-uns des partisans, à ce qu'il paraît, reprochent au candidat opposé sa jeunesse, sans lui contester néanmoins l'aptitude.

« Nous donnerons place vendredi à un article bibliographique sur quelques productions remarquables en vente au magasin de MM. J. et D. Sadlier.

Le savant P. Perronc, à qui la science sacrée est redevable de tant d'ouvrages de premier ordre, vient de publier un nouveau traité non moins remarquable que tout ce que jusqu'ici on connaît de ce grand théologien, et qui a pour titre: De la dénomination d'hérétiques et de schismatiques que l'Eglise catholique donne aux communions séparées d'elle.

EUROPE.

FRANCE.

Nous remplissons notre engagement en donnant à nos lecteurs l'analyse qui suit de la crise politique qui s'est dernièrement produite en France à la suite de la destitution du général Changarnier.

La retraite des ministres et la destitution du général Changarnier avaient été précédées et ont été suivies de plusieurs incidents remarquables.

Dans la séance du 3 janvier de l'Assemblée Nationale, M. Napoléon Jérôme Bonaparte demanda à interpellier le ministère; nous allons dire à quel sujet. La Patrie avait publié un article dans lequel étaient relatées de prétendues instructions données par le général Changarnier, en sa qualité de commandant en chef de l'armée de Paris, et dans lesquelles il y aurait eu notamment des paroles comme celles-ci: "Nobéir à aucun agent ou fonctionnaire civil ou politique sans l'aveu du général en chef; ne pas écouter les représentants, à moins que cet ordre ne soit transmis par le général en chef; fusiller les trahis, etc."

M. le général Changarnier s'adressant à son tour à l'Assemblée, dit avec une fermeté et une simplicité fort applaudies, qu'il y avait une excellente raison pour qu'on ne retrouvât pas les prétendues instructions; cette raison, c'est qu'elles n'avaient jamais existé.

Ainsi s'évanouit cette raucière attaque de la Patrie, en cette occasion l'écho d'une calomnie.

Durant les jours qui suivirent, l'anxiété se manifesta dans la Chambre législative ainsi qu'au dehors sur le différend entre le chef de la République et le général Changarnier. Quelque temps on espéra de la prudence et des sentiments plus calmes du premier, un retour favorable au second.

« M. Berryer, Thiers, Daru et le président de l'Assemblée lui-même, disaient, exprimé au président de la République la conviction intime où ils étaient de l'inopportunité qu'il y aurait à révoquer le brave capitaine qui avait rendu à la cause de l'ordre des services si considérables; car il paraissait à cette extrémité, et la consternation était peinte sur le visage des hommes les plus modérés et les plus sages d'un journal, dans l'attente d'une rupture soudaine entre le commandant de la garde nationale et le chef du pouvoir exécutif.

Mais ces vœux de rapprochement et de conciliation ne furent pas exaucés, et dans le Ministère du 11 janvier parut le décret qui destituait et remplaçait le général Changarnier.

Les ministres démissionnaires étaient: MM. de Lahlitte (des affaires étrangères), Romain Desfossés, Bineau et Dumas.

Pour lever les incertitudes à cet égard et reconnaître ou définir la position du cabinet, M. de Rémusat monta à la tribune.

M. Baroche se chargea de satisfaire à cette sommation qu'appuyait l'adhésion de la majorité. Mais ce ministre, malgré son talent et son habileté ordinaires, ne sut trouver en cette occasion, dit un journal, que de banales inspirations, et des explications plus vulgaires et plus maladroites encore.

Ce grand orateur se livra à une improvisation qui captiva son auditoire et excita l'enthousiasme. Il précisa la question de manière à ne laisser place à aucun équivoque.

Dans le cours de sa belle improvisation, M. Berryer, sans donner prise aux passions ni aux invectives, fit avec la dignité la plus élevée et la plus fière, l'éloge de ce ministre des affaires étrangères (général de Lahlitte), qui s'était retiré en milieu des hommages, du respect et des regrets de tous.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

« Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante. Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous continuer notre route.

Changarnier un témoignage solennel de la sympathie de l'Assemblée.

COMPOSITION DU NOUVEAU MINISTÈRE. Les démissions de MM. Baroche, Fould, Rouher et Parien n'ayant pas été acceptées, le Ministère se trouve ainsi composé :

Une lecture sur les Jésuites.

Le ministre ou pasteur dissident, J. F. Berg, homme, à ce qu'il paraît, fort lettré et d'un moins, passant pour l'être, a consacré, il n'y a pas longtemps, aux Jésuites, toute une longue dissertation devant le public de Philadelphie.

Le Rév. Docteur, dit-il, profondément pénétré de la conviction que le Jésuitisme emploie tous ses artifices pour se mettre dans les bonnes grâces du peuple d'Amérique, que pour des fins de suprématie Papale, et dans la croyance que les prédilections religieuses de toute famille ayant des serviteurs catholiques romains, sont toutes connues des Prêtres, presse ses compatriotes de résister aux efforts que l'on tente pour saper le Protestantisme, au moyen de la plus légère adhésion à un système qui proclame la doctrine suivante :

« La fin justifie les moyens selon le programme admis du despotisme. Si l'on parvenait à ses fins par des moyens honnêtes, tout est au mieux ; si les moyens violents sont nécessaires, ce sera encore bel et bon. Jurer se parjurer sur le vrai, est la devise pratique des Jésuites. »

« Le docteur donne une esquisse de Loyola, son début et ses progrès, et quelques particularités au sujet de la Société ou de l'Ordre qu'il fonda. Comme les Statuts de l'Ordre n'ont jamais été en aucune manière mis au jour, bien qu'ils aient été réclamés par les Cours de Justice, c'est pour cette raison qu'il ne s'attache seulement qu'à l'application pratique du système. Il en voit assez dans l'iniquité fiévreuse de la Société aux États-Unis, pour se convaincre que le Jésuitisme qui toujours travaille dans l'ombre, est activement à l'œuvre. Elle s'est justifiée par tout ce qu'elle a fait dans la politique de tous les États qui lui ont accordé un refuge, et son histoire montre :

Berg ne fera plus un reproche à leur fraternité de ce qu'ils répudient des éditions falsifiées de la Bible ; il n'aura plus seulement de prétexte pour cette proscription toute fraternelle qu'il se permet d'exercer à leur égard en voulant leur interdire l'exercice du ministère catholique dans la république libre des États-Unis.

N'est-ce pas un malheur pour M. Berg que son amour de la tolérance religieuse ait pu lui faire croire qu'il est raisonnable d'en excepter les Jésuites ? Les Statuts de l'Ordre n'ont jamais vu le jour, dit M. Berg, et, par conséquent, il n'en parle pas. Toutefois il se trompe : ces Statuts sont depuis longtemps chose publique ; il suffirait à M. Berg, de s'adresser au libraire Poussielgue-Rusand, rue Hauteville, N. 9, Paris, pour dissiper tous ses doutes à cet égard. C'en est assez sur cette preuve d'ignorance de la part du grand Docteur de Philadelphie. Nous l'invitons seulement à regarder au recueil des statuts réglementaires des Jésuites et d'y montrer à ses admirateurs le passage qui, selon lui, autorise les belles maximes qu'il se plaît à mettre sur leur compte. Ce serait du moins un acte de bonne foi, celui-là !

Au reste, puisqu'il s'agit des Jésuites de ce continent, il n'y a pas grand mal à voir dans ce que leur attribue M. Berg. Il s'agit, pensons-nous, de prosélytisme religieux ; or, rien ne démontre que les Jésuites aient cherché à nuire à M. Berg sur la manière dont il veut exercer le sien. Il paraît bien plutôt que ses prédications ont eu comparativement peu de succès, et qu'ainsi il doit être juste de ravir aux propagateurs du catholicisme cette liberté religieuse et civile que chacun, à ce qu'il paraît, dans les rangs de M. Berg ne réclame que pour soi-même. Est-ce là la seule fraternité à l'usage de M. Berg et consorts ?

Le Rév. M. Berg viendra facilement à bout de sa thèse en persistant à ne voir qu'un seul côté des hommes et des choses. Le Toronto Globe, qui, lorsqu'il lui arrive de parler religion, imite parfaitement M. Berg, se piquera peut-être de justifier son Docteur. Nous lui conseillerions de l'entreprendre si nous n'étions sûrs d'avance qu'il n'y ferait que redire sans les prouver, les insinuations de M. Berg ou autres semblables que l'on prend volontiers pour des vérités lorsqu'elles sont inspirées par ce fanatisme farouche qui, selon l'expression d'un ministre Baptiste d'Angleterre, que nous aurons à citer dans notre prochain numéro, est un des grands maux de la civilisation moderne. Nous y reviendrons.

Les nations Sauvages du Canada.

Nous devons l'article qui suit à la plume à la fois simple et élégante d'un ami de notre journal. Puissions-nous être souvent favorisés d'une aussi précieuse collaboration à notre laborieuse tâche !

Les nations Sauvages qui habitent aujourd'hui le Canada, sont toujours, malgré le triste état où elles se trouvent réduites depuis bien des années, un sujet de juste curiosité pour l'étranger qui vient aborder à nos rivages. Il n'est presque rien autre chose que leur nom pour rappeler un passé qui ne fut pas sans puissance et sans gloire. C'est un souvenir effacé même dans leur esprit et qui n'est plus que du domaine de l'histoire. En l'étudiant, on éprouve toujours le regret qu'elles n'aient conservé ni monuments ni traditions, pour remonter jusqu'au delà de l'époque où apparurent les Européens au milieu d'elles : ce n'est qu'avec peine qu'on remontent les âges, on peut suivre quelques unes des phases par où ces peuples ont passé, avant d'arriver à l'état où ils sont.

Ils ont été presque tous nombreux, et formidables à leurs voisins. La division des intérêts, l'amour de la gloire, ou un insatiable besoin de vengeance faisaient naître chez eux, plus facilement encore que chez les nations civilisées, des guerres cruelles et sanglantes, entreprendre des conquêtes, même lointaines, et détruire des peuples entiers pour se délivrer de ses rivaux.

Les Européens, en venant pour leur commerce, s'établir sur ce sol nouveau, eurent à traiter d'égal à égal avec ceux qui y régnaient en maîtres, et plus d'une fois ces colons téméraires auraient pu être écrasés sans peine, s'ils n'avaient pas été assez habiles pour leur laisser ignorer le secret de leur faiblesse.

Les Sauvages du Canada se divisent en 2 classes ; les uns à demeures fixes et stables, ont des villages réguliers au milieu même de la population d'origine Européenne. Les autres, peuples nomades comme l'Arabe du désert, restent toute leur vie sous de légères cabanes d'écorce, qu'ils transportent partout où ils espèrent trouver plus de ressource pour la chasse, la pêche, ou pour leur petit commerce de pelletteries.

Les premiers comptent dans le Bas-Canada quatre villages principaux dont la fondation se rattache à quelque époque mémorable de notre histoire.

Le premier est celui des Hurons à Lorette, près de Québec. Il renferme les restes d'une nation justement célèbre dans nos annales par ses guerres et ses infortunes, par les beaux travaux que sa conversion demanda, et par le sang qui répandit dans ses int. y plusieurs de ses apôtres. Cette tribu jadis puissante, et la plus fidèle alliée des Français, habitait sur la côte orientale de la baie Huron, la

rité pour la vie, ils y trouvèrent ce qui était le plus grand objet de leurs vœux, tous les secours religieux que réclamait leur enfance dans la foi. C'est surtout au milieu de cette nation, dans ses jours de prospérité comme dans ses jours d'épreuve, que l'on vit se développer dans tout son jour le véritable portrait du Missionnaire Catholique, et cette abnégation "rare et sublime, devant laquelle, dit McKauley, on peut se prosterner sans crainte de leur susciter des imitateurs nombreux."

Le deuxième est celui des Iroquois du Sault St. Louis, près de Montréal. C'est aujourd'hui le village Sauvage le plus peuplé et le plus florissant. Les Jésuites l'avaient fondé, il y a deux siècles, en attirant dans la colonie les plus fervents des néophytes qui se formaient chez les nations Iroquoises, mais qui avaient tout à craindre pour leur foi, au milieu de leurs parents et de leurs compatriotes restés païens. Ce joli village avec sa nouvelle église, les restes du fort bastionné que les Français avaient construit pour mettre à l'abri ses habitants, et surtout sa position pittoresque sur les bords du grand fleuve, au fond du lac St. Louis, et à la tête des célèbres rapides du même nom, attire avec raison l'attention des voyageurs. C'est là qu'on conserve encore les restes précieux de la célèbre vierge Iroquoise Catherine Tegakoutia. Les PP. Jésuites Charlevoix et Lafiteau ont habité sous l'humble toit qui sert encore d'asile au Missionnaire du lieu, et on cite à quelques unes de ces pages que Chateaubriand trouvait "quelquefois sublimes, et souvent admirables pour leur simplicité." (Genie du Christianisme.)

Le troisième formé par les deux généreux et le zèle actifs des Sulpiciens de Montréal, se compose d'Iroquois, d'Algonquins et de Nipissings. Après avoir habité près de la ville au pied de la montagne, on jugea bientôt nécessaire de les éloigner davantage du contact avec les colons Français. Leurs protecteurs et leurs pères leur donnèrent la charmante position qu'ils occupent aujourd'hui, au fond du Lac des Deux Montagnes. Le Fort Français avec ses bastions était resté intact jusqu'à ces dernières années. On conserve dans la sacristie une belle et riche bannière en soie habilement brodée par les dames de Montréal au commencement du siècle dernier, à l'occasion d'un célèbre traité de paix entre les Nations iroquoises et le gouvernement français.

Le quatrième à St. François de Sales, sur le Lac St. Pierre, se compose des Abénaquis qui, par attachement pour les Français et leur religion, avaient préféré s'éloigner de la Colonie de la Nouvelle Angleterre près de laquelle ils habitaient.

Le cinquième, le village Iroquois de St. François Régis, ne fut d'abord qu'une colonie de quelques-uns des habitants du Sault St. Louis.

Dans le Haut-Canada, on ne peut guères compter comme villages réguliers que celui des Iroquois de la Baie de Quinté, près de Kingston, celui des Santeux de Port Sarnia, sur la Rivière Ste. Claire, ceux des Ottawa de l'île Manitouline, et ceux des différentes tribus Iroquoises qui vivent encore assez nombreuses sur la Grande Rivière, près de Toronto.

Les autres Sauvages, presque tous d'origine Algonquienne, sont errants et vagabonds dans les immenses forêts qui sont au-delà des terres occupées par les colons d'origine européenne. La chasse et la pêche font encore toujours leur principale occupation, et sont leur seule ressource. Ils viennent à certaines époques échanger leurs pelletteries contre des munitions et des vêtements que leur distribuent les Agents de la puissante Compagnie de la Baie d'Hudson. C'est à ses nombreux comptoirs, échelonnés sur toute la surface de ces immenses solitudes, que le Missionnaire catholique peut les rencontrer facilement, et c'est ce qui donne lieu, chaque année, à ces courses lointaines, et à ces voyages périlleux à l'aide desquels la foi peut toujours se conserver et s'étendre, même au milieu de ces tribus errantes. On voit, chaque jour, ces peuples ou s'éloigner ou dépeupler. La maladie et la famine en déciment un grand nombre, chaque année. Le développement toujours croissant de la civilisation fait reculer sans cesse les limites des contrées favorables à leur chose.

Tous ces Sauvages se distinguent encore de la population d'origine européenne, par leur langue, leur costume, leurs usages domestiques et sociaux, plus encore que par le teint bاذن de leur visage et la saillie des pommettes de leurs joues.

Langues.—L'Iroquois et l'Algonquin, avec ses nombreuses dérivés, se parlent encore dans ces différentes tribus ; mais privés des ressources qui mettent à l'abri des changements qu'éprouvent à la longue tous les ouvrages des hommes, les Sauvages, sans s'en apercevoir, laissent subir à leur langue des altérations continuelles, et les écrits des anciens Missionnaires sont aujourd'hui un énigme pour eux. Espérons que la langue Iroquoise du moins, depuis les immenses travaux linguistiques du digne Missionnaire du Sault St. Louis, M. Marcoux (1) ne deviendra plus aussi facilement et se conservera pure et entière.

Costume.—Les hommes, surtout ceux qui vivent au milieu de la population Franco-Américaine, ont adopté le costume Européen, mais les couleurs brillantes et les ornements bizarres ont toujours quelques charmes pour leurs yeux grossiers. Les femmes ont conservé les formes primitives, et tout ce que l'a-

légué à ces contrées par ceux qui vinrent porter l'Évangile, et qui l'arrosèrent de leur sueur et de leur sang.

Dans le Haut-Canada, on voit de petits villages de Sauvages méthodistes à la Baie de Quinté, à Port-Sarnia, dans l'île Manitouline, et sur la Grande Rivière. Mais le plus grand nombre des autres Sauvages et surtout parmi les tribus errantes, sont encore au milieu des ténèbres du paganisme. Les Missions des PP. Oblats à la Baie d'Hudson et dans ses parages, — celles des Jésuites sur le Lac Huron et le Lac Supérieur, en ramènent, tous les ans un grand nombre dans les liens de l'Église.

Habitudes sociales et domestiques.—Elles dépendent de leur position. Dans les villages ils conservent toujours, tant pour les heures que pour la nature de leur repas, cette irrégularité, fruit de leur insouciance, qui ne se règle guère que sur la loi des besoins. Le luxe jusques dans leur ameublement ne leur est pas étranger ; mais il contraste quelquefois étrangement avec la simplicité traditionnelle, dont ils s'inquiètent peu.

Les travaux d'adresse et d'industrie des femmes sont toujours un des grands objets de curiosité pour les étrangers, et un des grands articles de leur commerce. Les hommes s'adonnent un peu à la culture, mais plus par nécessité que par goût ou par cupidité, et leur agriculture, malgré le tableau d'activité et d'amélioration qu'ils ont tous les jours sous les yeux, reste pour ses procédés et ses progrès dans un état de véritable enfance.

Les lois du pays les régissent comme les autres habitants, mais on les laisse cependant pour les affaires d'intérêt local et pour leurs rapports mutuels, sous l'administration de leurs chefs ou de leurs assemblées.

Les Sauvages qui vivent dans l'état nomade jouissent nécessairement d'un bien plus grande indépendance. Aucune autorité n'exerce sur eux d'empire, et souvent les plus grands crimes y peuvent rester impunis.

Ajoutons, en finissant ce tableau, que tout l'intérêt attaché à ce nom de nations Sauvages, va s'affaiblissant peu à peu, chaque jour. Il participe à la condition où elles se trouvent. On les voit, en effet, disparaître par degrés et perdre successivement tout ce qui les maintenait au rang de peuple, leur indépendance, leurs lois, leurs langues et leurs usages.

Au milieu des populations d'origine Européenne, ils semblent ne pouvoir trouver assez de sève dans le sol pour se conserver et grandir. C'est un arbre privé du suc nourricier. Ses feuilles desséchées se détachent les unes après les autres, sans qu'il puisse espérer un nouveau printemps pour lui rendre la fraîcheur de ses jeunes années.

Opinion Publique.

APPROBATION DES JUGES.

Dimanche, le 2 Février 1851, après la messe, les habitants de la Paroisse St. François de Sales, les Jésuites, s'étant rassemblés chez M. Beauchamps (voisin de l'Eglise) sous la présidence de M. J. B. Cusson assisté de M. L. D. Masson, comme secrétaire :

Il fut résolu à l'unanimité : Que cette assemblée s'empresse de concourir à l'opinion manifestée par les habitants de Terbonne dans leur assemblée du 26 janvier dernier par laquelle ils ont approuvé hautement l'indépendance des Juges, leur amour du pays, notamment de la classe agricole, dans la rédaction du tarif des frais de Justice qu'ils viennent de faire sans l'opération de la loi, en faisant disparaître le lourd fardeau qui pesait sur le peuple, avec le système ruineux d'honoraires accordés aux Avocats, Greffiers etc., etc.

J. B. CUSSON, Président L. D. MASSON, Secrétaire.

Outre que le système d'honoraires n'est point aboli, il est à noter que les auteurs des résolutions ci-dessus se méprennent sur le fond même de la difficulté entre les Juges et le barreau de Québec, puisque la réduction du tarif n'en a pas été la cause. En se référant aux rapports étendus qui ont été publiés sur l'origine et les circonstances de ce différend, on peut de suite reconnaître le faux point de départ adopté par l'Assemblée de St. François de Sales. En affaires publiques, on doit reconnaître que de pareilles inexactitudes ont une grande importance.)

EXTRAITS DE JOURNAUX.

On lit dans la Gazette des Tribunaux (France) :

Un double assassinat a été commis dans la soirée du 31 décembre, sur la personne de deux vieilles dames qui habitaient en commun un appartement situé rue Bourbon-le-Château, 4, faubourg Saint-Germain. L'une des deux victimes de cet horrible attentat, la demoiselle Lebellet, âgée de soixante-quatorze ans, a succombé sous la main du meurtrier ; l'autre, la dame Ribault, âgée de soixante ans, a miraculeusement survécu, et les renseignements qu'elle a encore eu, malgré la gravité de son état, la force de donner au commissaire de police, accouru en hâte sur le théâtre du crime, ont permis de découvrir la trace de l'assassin, qui a été arrêté aujourd'hui.

La dame Ribault, âgée aujourd'hui de soixante ans, s'est depuis un temps déjà éloigné, consacré à la culture des lettres, et a publié, tant sous son personnel que sous le voile transparent du pseudonyme, plusieurs ouvrages de morale et d'éducation, qui ont obtenu un succès honorable et mérité. En dernier lieu, toutefois, elle avait renoncé à

Déjà, à six ou neuf mois de distance, cette emphyse avait eu à remplir une mission semblable, et, à cette occasion, une discussion assez vive avait eu lieu entre lui et la dame Ribault, qui prétendait que, sur la somme qu'il lui remettait, il commettait, à son avantage à lui, une erreur de 5 fr. Quoi qu'il en soit, cet individu, après avoir fait d'autres courses, se rendit rue Bourbon-le-Château, 4, au domicile de cette dame, et il arriva vers cinq heures du soir.

Bien que demeurant dans le même appartement que la demoiselle Lebellet, la dame Ribault, qui avait son logement séparé, s'y trouvait seule quand l'employé du journal arriva. Il fit avec elle le compte de ce qui lui revenait, soit, 400 fr. ; mais lorsqu'il s'agit de lui solder cette somme, au lieu de la lui compter en argent, il lui dit qu'elle devait se rappeler et avoir reçu la moitié, et tira seulement 200 fr. du sac dont il était porteur.

La dame Ribault, soit qu'elle ne se rappelât pas avoir reçu cette somme, ou qu'elle ne se rappelât pas avoir vu en effet elle ne l'eût pas reçue, refusa de recevoir l'appoint et déclara que celui-ci commettait une erreur. C'est homme alors, tira de sa poche un reçu signé du nom de Mme. Ribault, le lui présenta en lui demandant si elle le reconnaissait comme émanant d'elle, question à laquelle elle répondit que le reçu était faux, que la signature qu'il portait n'était pas la sienne, etc.

L'explication, calmée d'abord, s'était bientôt montée sur le ton des accusations, presque des menaces. Les choses en étaient là et la voix des deux interlocuteurs, en s'élevant jusqu'au diapason de la colère, avait attiré l'attention de la demoiselle Lebellet, qui se trouvait dans sa chambre, peu éloignée, lorsque tout-à-coup cet individu se précipitant avec furie sur la dame Ribault, la frappa à coups redoublés sur la tête et à la poitrine d'un instrument tranchant dont il s'était armé sans qu'elle s'en fût aperçue. La malheureuse dame, renversée tout d'un coup sur le parquet, baignée de son sang, perdit connaissance et n'aurait pu continuer à s'acharner sur elle et à la frapper.

En ce moment, la demoiselle Lebellet, attirée par le retentissement sourd et étouffé des coups, arriva dans la chambre à coucher où se commettait le crime ; « Malheureux ! s'écria-t-elle. » Elle n'eut pas le temps de continuer. L'individu abandonnant sa première proie, vint de se relever et de bondir jusqu'à elle ; de ses deux mains il lui avait saisi le cou, et leur pression était telle que bientôt la pauvre demoiselle, parvenue, ainsi que nous l'avons dit, à sa soixante-quatorzième année, expira étranglée, sous son étreinte, et tomba à côté de son amie sur le parquet, pour ne plus se relever.

Ce ne fut qu'entre minuit et une heure que l'attention de plusieurs personnes de la maison commença à être appelée par le tintement persistant de la sonnette. Après quelques moments d'hésitation, on reconnut que c'était de l'appartement des deux vieilles dames que venait le bruit. On courut à la porte, et l'on crut entendre distinctement les plaintes d'une voix mourante. On jeta alors la porte en de dans, et l'on trouva les deux malheureuses femmes gisant sur le parquet ; l'une morte, l'autre mourante.

On sait le reste. Le commissaire de police, M. Martinet, immédiatement appelé, recueillit de la bouche même de Mme. Ribault, à laquelle les soins intelligents des médecins rennaient quelque force, des renseignements sur le crime odieux dont elle et son infortunée compagne avaient été victimes.

C'est par suite de ces indications que le meurtrier, qui croyait son secret à jamais enseveli dans le silence de la mort, a été arrêté au moment où il se rendait, comme d'habitude à son bureau. Persuadé que ni l'une ni l'autre de ses victimes n'avait survécu à manifesté un profond étonnement en se voyant arrêté. Il a feint d'ignorer le double meurtre de la rue Bourbon-le-Château, et ses premières réponses semblent indiquer qu'il se croit arrêté uniquement parce que la justice cherche un coupable parmi les personnes qui ont pu aller de temps à autre au domicile des victimes.

On lui a du reste laissé ignorer, jusqu'à ce moment, qu'une de ses deux victimes a survécu, et il reste soumis au secret le plus absolu.

DECES.

A la Rivière-du-Loup, (districts Trois-Rivières), le 24 janvier, à l'âge de 72 ans, M. Joseph Houde, ancien cultivateur généralement estimé.

Au même lieu, le 26 du même mois, après une maladie de quelques mois, à l'âge de 48 ans, dame Julie-Jane Durand, épouse de Charles-Édouard Gagnon, Jér., notaire, et l'une des filles de feu le colonel Marie-François Durand, de Plattsburg, État de New-York.

En cette ville, vendredi, le 7 du courant, après six jours de maladie, dame Catherine Davay, veuve de feu Charles Raymond Fabre, écuyer, à l'âge avancé de 71 ans.

ANNONCES.

BAUME DU DR. WISTAR.

Il y a quelques jours, M. Elgah William de Sanford, se trouvant à notre office, nous pria de publier son témoignage en faveur du Baume de Cerise Sauvages du Dr. Wistar. Pendant l'automne de 1848, M. Wistar fut attaqué d'un très mauvais rhume, qui, sans cependant l'empêcher de vaquer à ses occupations, le faisait beaucoup souffrir. Au mois de Mars suivant il fut forcé de garder la maison. Ayant entendu parler de quelques succès opérés par le Baume du Dr. Wistar, il résolut d'essayer ce remède. Il en prit quatre bouteilles, et éprouva un mieux considérable, qui le mit en état de pouvoir continuer ses occupations. M. William n'hésite pas à dire qu'il attribue sa guérison au Baume de Wistar, et il commande à ceux qui en font usage de continuer à en prendre et de compléter sur les salutaires effets de ce remède. Comme nous ne sommes point dans l'habitude de parler de médecines, nous nous bornons à publier ce témoignage, à la requête de M. William.

ED. DEMOCRATE. A vendre à Montréal, par Wm. Lyman et Cie, et par John Carter et Cie, rue St. Paul ; aussi par Alfred Savage et J. Lyman et Cie, Place d'Armes.

HECTOR L. LANGEVIN. AVOCAT.

BURKAY, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse au-dessus de l'établissement de la Minerne. Montréal, 8 novembre 1850.



TRAVAUX PUBLICS.

DES OFFRES seront reçues jusqu'à LUNDI, le TROISIEME jour de FÉVRIER prochain, pour les OUVRAGES de CHARPENTE du NOUVEAU PALAIS de JUSTICE, pour Montréal.

Le montant des contrats sera payé argent comptant au fur et à mesure que l'ouvrage avancera, moins la somme de 25 par cent qui

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANCAIS SANS MELANGE. M. HERVEON & Co., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Boulogne et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "L'Arthur" un ASSORTIMENT de COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et excellents, qu'ils se proposent de vendre en gros et en demi gros, à des prix excessivement modérés.

C'est l'occasion pour les amateurs et pour le public en général, de renoncer à ces mélanges fustes et corrosifs, à ces mixtures destructives des santés les plus robustes. C'est aussi une opportunité pour MM. du clergé, de se procurer un vin pur, étranger à des ingrédients chimiques, et à des montants qui ne permettent même pas de donner un nom à certaines boissons détériorées jusqu'à leur essence.

Adresse: MM. HERVEON & Co., coin des rues St. Vincent et Notre-Dame, N. 5, 84— Montréal, 3 Décembre, 1850.

L'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE,

PARAIT TOUS LES MOIS PAR LIVRAISONS DE 28 A 32 PAGES, GRAND FORMAT, au modique prix de \$2 par année pour les Souscripteurs de LA MINERVE, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les paiements devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque SEMESTRE, autrement on exigera 2s. 6d. de plus pour les retardataires. Le prix de deux journaux réunis est de \$6 par an. On s'abonne au Bureau du journal, No. 15, rue St. Vincent, où on peut se procurer les numéros de l'ALBUM depuis 1848, et chez les principaux Libraires de la cité. Toutes demandes doivent être adressées franco, à l'Éditeur du journal. Montréal, le 10 janvier 1851.

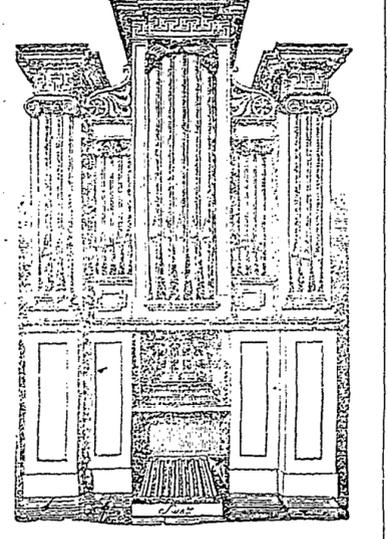
A VENDRE ou ÉCHANGER, un TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, de la contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur, tenant par devant à la rue St. Denis, d'un côté au propriétaire, de l'autre à M. Louis Joseph Papineau, et par derrière joignant à M. Ricard avec une maison en bois à un étage, bien finie, 38 de front sur 22 de profondeur, glacière et autres dépendances dessus construites. Pour les conditions, qui seront des plus libérales, s'adresser au propriétaire sur les lieux, M. TOUSSAINT LADOUCEUR, ou au Notaire soussigné. C. A. BRAULT, N. P. Montréal, 26 juillet 1850.

LIBRAIRIE ET RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient en main un bon assortiment de livres d'Église, richement reliés en velours, agalés, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gauffrés, dorés sur tranche.

Formulaires de prières, Ange Conducteur, Psaumes, etc. Z. CHAPELÉAU. Montréal, 27 décembre 1850.



Au Clergé.

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 du large et 7 pieds en profondeur. Les TUYAUX de l'avant sont de métal doré; un double de clefs, et un jeu de pédales sont au nombre des accessoires, outre vingt variations du jeu musical dont suit l'énumération: Grand Orgue, Diapason, Double au-dessous de GGG, Diapason ouvert, Diapason d'arrêt, Dulciana, Principal, les douzième et quatorzième positions du Sequeltra et de la Cornelle, Orgue de Chœur en Diapason d'arrêt et Flûte, Orgue à crescendo avec diapason d'arrêt, Dulciana, Principal, Flûte, trompette, haut-bois, tremolo, et deux étouffoirs juxtaposés. L'instrument plus haut décrit conviendrait à une église spacieuse, et est offert à l'examen des visiteurs à l'atelier du fabricant, rue St. Joseph, No. 10. Le prix en serait payé partie comptant, le reste à termes. Le Soussigné tient en mains un assortiment de PIANOS, MÉLODÉONS, à 4, 4 et 5 octaves, dont les prix sont variés de \$11 5 0 à \$30. SAMUEL R. WARREN. Montréal, le 29 novembre 1850.

INSTITUTION POUR LES SOURDS-MUETS.

L'ÉCOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 16 Septembre. L'instruction sera donnée durant dix mois et demi, chaque année, aux conditions suivantes: Pour la pension et l'instruction, sans aucunes fournitures, cinq piastres par mois, payables d'avance, par semestre.

Si, outre la pension, on désire que l'établissement fournisse le lit, pourvoies au blanchissage, au raccommodage des vêtements et des chaussures, le prix sera de sept piastres par mois.

Les soins du médecin et l'achat des livres, ardoises, cahiers, plumes, seront à la charge des parents. Lors-qu'il sera constaté par un certificat que l'élève, appartenant à une famille pauvre, il sera pensionné et instruit pour la modique somme de quatre piastres par mois et il n'aura rien à payer pour les soins du médecin et les fournitures d'école.

Les Sourds-Muets externes, qui seront incapables de payer, recevront l'instruction gratis. Montréal, ce 6 Septembre 1850.

Le soussigné informe les messieurs, du clergé qu'il reçoit à l'instant de Paris et de Lyon le complément de ses commandes, ce qui comprend un assortiment complet d'ORNEMENTS D'ÉGLISE, CHANDELIERS et CROIX pour autels, BANCS D'ŒUVRES et ACCOYLTES, CIBOIRES, CALICES, BURETTES, OSTENSIOIRS, CHASUBLES, DALMATIQUES, MISSELS.

Une grande variété d'ETOFFES BRODÉES EN OR, ARGENT, SOIE, etc. Plusieurs mille livres de CIRE de belle qualité; D'ENCENS. Aussi un assortiment de VIN BLANC pour le St. Sacrament de LA MESSE; ces vins sont recommandables par leur pureté, et le prix en varie de 3j à 10 par gallon. J. H. ROY. Montréal 5 Novembre 1850.

J. M. LAMOTHE, Relieur de cette ville, présente ses remerciements aux messieurs du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et annonce qu'il leur en est d'autant plus reconnaissant qu'il a pu réaliser les moyens de se rendre en Angleterre d'où il passera en France afin de s'y perfectionner aux ateliers qui y existent dans la branche qu'il exerce, et de prendre en même temps des arrangements à l'effet d'ajouter à sa Librairie les gravures et les livres de piété de toute sorte dont il se propose de composer un fonds digne de leur érudition. Son établissement demeurera ouvert pendant son absence, et les acheteurs y seront servis avec une égale ponctualité. Montréal, 27 septembre 1850.

CLERGS DE ST. VIATEUR" aura lieu le 24 du courant. Le plan des études se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit: 1ère. Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

2me. Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3me. Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Toune des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4me. Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.

5me. Année.—Philosophie (logique, métaphysique, Morale).—Architecture.—Economie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue. Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante. La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. . . £3 0 0 Musique { Piano. £3 0 0 Les autres instruments £1 10 0 Dessin. £0 5 0 Abonnement à la bibliothèque. . . £0 2 6 L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutonnant jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire. Rev. E. CHAMPAGNEUR, Ptre. Directeur. Rev. A. THIBAUDIER, Ptre. Procureur. Montréal, le 17 septembre 1850.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC. PAR F. X. VALADE, ECR.

CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné. L'ouvrage forme un Volume format in-12, contenant 200 pages. Le Soussigné a cru, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux Instituteurs, et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir un prompt débit. P. GENDRON, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, No. 29, rue St. Gabriel, Vis-à-vis l'Hôtel de Mme. St. Julien. Montréal, le 9 juillet 1850.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure. Prix 7s. 6d. la douzaine. A vendre chez Montréal, } E. R. FABRE et CIE, 2 Avril 1850. } Rue St. Vincent, No. 3.

BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES. LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0; Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5.

Enfin: Bibliothèque catholique de Lille, format in-18, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0. Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande. E. R. FABRE et CIE, Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, le 9 juillet 1850.

LIVRES NOUVEAUX POUR DISTRIBUTION DE PRIX. LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT REÇUS et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations. PRIX TRÈS-MODÉRÉS — A USU: — Un choix très varié de LIVRES DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. On prend en paiement des Débentures. E. R. FABRE et CIE. Rue St. Vincent, No. 3. } 21 mai 1850. }

IMAGERIE NOUVELLE. Réduction de prix. LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et petits, qu'ils offrent à 7/6, 12/6 et 30/0 les 100 feuilles. E. R. FABRE et CIE. Rue St. Vincent, No. 3. } 21 mai 1850. }

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANÇAIS, Pour MM. du Clergé et autres, Reçus dernièrement de Paris et à vendre A LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE et CIE. Rue St. Vincent, No. 3. } 21 mai 1850. }

ST. JEAN-BAPTISTE. LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron ST. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné. C. CATELLI. Rue Notre Dame, près de Bonsecours. Montréal, le 4 juin 1850.

MANUEL DES Sociétés de Tempérance, DEDIE A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. M. G. CHINIQUI, Ptre. LE soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne. Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture. J.-BTE. ROLLAND. Montreal, 28 décembre, 1849.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES. UN M. Bonnal, jeune Français âgé de 24 ans, offre ses services comme Instituteur. Il a été formé dans les Ecoles Normales des Frères des Ecoles Chrétiennes de France, et a reçu de l'Université le Brevet de capacité. S'adresser au Frère Directeur des Ecoles Chrétiennes à Montréal.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENTUTIS. LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants: Extraits de Cornelius Nepos. Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce. Quatre livres des Commentaires de César. Cicéron sur la Vieillesse. Cicéron sur l'Amitié. Vie d'Agricole, par Tacite. Prix 6s 3d. Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d. Le volume de Poésie contient: Les 3 premiers Livres de l'Enéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Fables d'Ovide. Prix 5. 6d. Les traités séparés se vendent 1s. 6d. on 1s. 9d. AMOUR et RAMAY.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN. CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING. BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL. BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR. | E. R. FABRE, ECR. | H. L. ROUTH, ECR. | W. LUNN, ECR.

MEDICINS CONSULTANS. F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.

F. R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la surté des assurés et de la société le peuvent permettre. Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés: 1° L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

2° Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les billets promissaires des assurés eux-mêmes.— Ces Billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance. 3° On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical. 4° Les Bonus sont repartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée—et cela au choix qui pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé—et de là tous les ans.

5° On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement s'en fait pendant les trente-jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait. 6° Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GÉNÉRAL et les polices émancipées de suite.

Le Bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-bas, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au bureau tous les jours. On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans s'écarter ailleurs. On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui rapport à cette association, de même que des formulaires en blanc et toutes informations quelconques au bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc. Montréal, le 12 mars 1850.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES. M. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR, il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec voilà plusieurs années pendant l'absence de deux ans. S'adresser à M. Louis Plamondon, marchand, rue St. Paul, No. 122. Montréal, 27 septembre 1850.

SOURCES DE PROVIDENCE. M. S. T. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré. St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1850.

F. X. DEROME, Horloger, à 3 portes de l'Évêché. Montréal, 24 Sept. 1850.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES. On imprime à cet établissement: Adresses, Cartes de visite, Invitations, Circulaires, Et Jobs de toute espèce, exécutés avec soin. S'adresser à l'imprimerie des Mélanges Religieux.

L. P. BOIVIN. Coin des rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTI de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques-arrtier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHES ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût, etc, etc. Montréal, 26 mai.

ATTENTION!! LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE. Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années on SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT LASSISERAYE. DEDIE A LA JEUNESSE CANADIENNE. A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Et Dix-huit Directeurs. THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau, Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BOURRET, PRÉSIDENT. L'HON. G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président. Directeurs. WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTIER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR. Québec—Agent—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA. Sorl.—R. Harrower, ECR. Melbourne.—Thos. Tait, ECR. St. Andrews.—Frank Fair. St. Hyacinthe.—Boucher de la Rivière, ECR. St. Johns.—Charles Pierce. Trois-Rivières.—John Robertson, ECR. Huntindon.—R. B. So. Hawksbury.—Georges Hamilton, ECR. Stanstead.—F. Judd, ECR. Durham.—Wm. Baker, ECR. Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations. En sus de divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiates ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations. Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC ou SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurances avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with 4 columns: AGE A ATTENDRE, 50, 55, 60, 65. Rows for ages 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, ECR., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie. Montréal, le 5 mars 1850.

CONDITIONS: On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES: Six lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . £0 2 6 Chaque insertion subséquente, 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . 0 3 6 Chaque insertion subséquente, 0 0 11 Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne, 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1 L'on traite de gré à gré pour les annonces fréquentes ou qui doivent paraître longtemps. Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. MONTREAL, . . . MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire Trois-Rivières, Val. Guillet, ECR., N. P. Québec, . . . L. Gill, Ptre., V. St. Arnould, . . . M. F. Pilote, Ptre. Direct. Rivière du Loup, M. L. Baribeau. ST. ANTOINE, M. H. Aubertin. Bureau de Rédaction: Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOSEPH LAROCQUE, Ptre., Rédacteur-en-Chef (Évêché de Montréal).

IMPRIMEUR: JOSEPH RIVET, Coin des rues Mignonne et St. Denis.